



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-04

FINANCES

4 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2019 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni le mercredi 05 février 2020 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président du SIAH et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille vingt, le cinq février à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 30 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué de la commune de SAINT-WITZ

44 présent(e)s

Dont 43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Et 1 présent sans droit de vote

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

1 absent et représenté

CARPF :

Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

FINANCES

4 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2019 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le compte administratif est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 909 247,72 €	1 418 927,00 €	12 328 174,72 €
Dépenses	5 944 062,94 €	3 142 700,32 €	9 086 763,26 €
Résultat de l'exercice	4 965 184,78 €	-1 723 773,32 €	3 241 411,46 €
Résultat antérieur	13 356 991,15 €	4 450 287,56 €	17 807 278,71 €
Résultat total	18 322 175,93 €	2 726 514,24 €	21 048 690,17 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M. 14,

Vu la délibération du 27 mars 2019 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération du 3 juillet 2019 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 11 décembre 2019 approuvant la décision modificative n° 2,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Guy MESSAGER, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif,

FINANCES

4 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2019 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE D'ANITA MANDIGOU, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Adopte le compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport et GÉMAPI, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 909 247,72 €	1 418 927,00 €	12 328 174,72 €
Dépenses	5 944 062,94 €	3 142 700,32 €	9 086 763,26 €
Résultat de l'exercice	4 965 184,78 €	-1 723 773,32 €	3 241 411,46 €
Résultat antérieur	13 356 991,15 €	4 450 287,56 €	17 807 278,71 €
Résultat total	18 322 175,93 €	2 726 514,24 €	21 048 690,17 €

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 05 février 2020

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 17/02/2020
Affichée le : 18/02/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

